

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERRISSON**

Délibération n°006/2019

Nomenclature ACTE :

N°: 7.10

Divers

L'an deux mil dix-neuf, le **lundi 28 janvier** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard FAUREAU, maire.

Etaient présents : Bernard FAUREAU, Charles GRAVIER, Gilbert CAMPO, Emilie BERGONHE-POIROT, Jean-Marc BERNARD, Yves PERRIER, Nicole BUVIN, Rudolf HOLIERHOEK, Yolande PASQUET, Catherine ROGNON et Christophe SAUVETTE.

Absent : Jacques BASTARD

Pouvoir : Robert COLLINET à Bernard FAUREAU

Secrétaire de séance : Christophe SAUVETTE

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	11	12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation :

18 janvier 2019

Date d'affichage :

**ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE
TRONCAIS AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DE
L'ALLIER (S.D.E.03)**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture le :

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au S.D.E 03, regroupant 314 communes de l'Allier (toutes sauf Montluçon, Moulins et Vichy) et 10 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le S.D.E 03 a reçu une demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, souhaitant adhérer au titre de la compétence Eclairage public. Elle envisage également de confier au Syndicat l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cette demande d'adhésion fait suite à la délibération de la Communauté de Communes en date du 17 mai 2018.

Le S.D.E 03 a approuvé la demande d'adhésion par délibération du comité syndical le 30 novembre 2018.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient maintenant aux conseils municipaux et conseils communautaires des communes et EPCI à fiscalité propre adhérents au syndicat de se prononcer sur cette adhésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20,

Considérant la délibération du 17 mai 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais sollicitant son adhésion au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier,

Considérant la délibération du 30 novembre 2018 du Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier acceptant la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais,

Envoyé en préfecture le 31/01/2019

Reçu en préfecture le 31/01/2019

Affiché le



ID : 003-210301271-20190128-DEL20193101006-DE

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

Accepte l'adhésion de la Communauté de Communes Pays de Tronçais au
Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Hérisson, le 29 janvier 2019

Le Maire,

B. FAUREAU

